

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024
Affichage : 13/02/2024
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 02/2024**



Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 janvier 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – Mme DOZ – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. TINEL – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET
M. CANNAT est représenté par Mme BAFFALIE
M. RICOME est représenté par M. FENOY

ABSENTS : M. MOHAD – M. CHAZALLET – Mme RAYNAL – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONGRAIN

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO

Rapporteur : Monsieur Fenoy

Monsieur le Maire explique que par délibération du 17 décembre 2020, la Communauté d’Agglomération Lunel Agglo, anciennement Communauté de Communes du Pays de Lunel, a créé 6 commissions permanentes chargées d’étudier les dossiers de l’intercommunalité et d’émettre un avis sur les questions qui leur sont soumises.

Par ailleurs, il est exposé au conseil que, par délibérations successives des 17 décembre 2020, 2 juillet 2021, 30 septembre 2021, 3 octobre 2022 et 23 mai 2023, les membres de ces commissions ont été désignés.

Pour mémoire, il existe 6 commissions permanentes soit :

- La commission gestion et prévention des déchets, transition énergétique et plan climat (représentant de la commune : M. Pellet),
- La commission développement économique, agricole et touristique (représentant de la commune : M. Carnus),
- La commission actions sociales, insertion économique et solidaire, enfance et jeunesse (représentant de la commune : Mme Froidure),
- La commission aménagement du territoire, développement durable et mobilités (représentant de la commune : Mme Pellet-Laporte),
- La commission moyens généraux et finances (représentant de la commune : M. Ricome),
- La commission culture, patrimoine et traditions (représentant de la commune : M. Pellet).

Suite à la démission de Monsieur Gilles Ricome de ses fonctions d’adjoint délégué aux finances et suite à la délibération du 2 février 2023 donnant délégation aux finances à Monsieur Arnaud Musemaque, monsieur le Maire propose à l’assemblée de désigner Monsieur Arnaud Musemaque dans la commission intercommunale des moyens généraux et finances au sein de la communauté d’agglomération Lunel Agglo.

Le conseil municipal, après avoir ouï l’exposé de M. Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** de désigner monsieur Arnaud Musemaque, délégué aux finances de la commune de Lunel-Viel, membre de la commission intercommunales des moyens généraux et finances, au sein de la communauté d’agglomération Lunel Agglo.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Johane MONGRAIN

